



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 13 octobre 2020

Dengue à La Réunion : la circulation du virus reste stable, 12 communes sont concernées

Du 5 au 11 octobre, 4 cas de dengue ont été signalés à l'ARS. Sur les dernières semaines, bien que le nombre de cas se stabilise aux alentours d'une dizaine de cas hebdomadaires, la moitié des communes de l'île continue de rapporter des cas confirmés. L'Ouest est la région la plus impactée. Les équipes de lutte anti-vectorielle poursuivent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la Covid-19.

En cette fin d'hiver austral, la préfecture et l'ARS rappellent à la population la nécessité de lutter contre la dengue en mettant en œuvre les mesures de prévention : éliminer les gîtes larvaires en vidant tout ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile, se protéger des piqûres de moustiques et continuer à se protéger, même malade, et consulter un médecin en cas de symptômes.

Situation épidémiologique au 13 octobre 2020

(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)

Au cours des dernières semaines, 12 communes ont rapporté des cas : **Saint-Paul, Saint-Leu, Le Port, La Possession, Trois-Bassins, Saint-Louis, Le Tampon, Saint-Pierre, Saint-Denis, Saint-André, Bras Panon et Sainte-Rose.**

Sur les 4 dernières semaines, 8 communes n'ont pas rapporté de cas : Saint-Benoit, Plaine des Palmistes, Salazie, Cilaos, Saint-Philippe, Entre Deux, Sainte-Marie et Sainte-Suzanne.

Aucun regroupement de cas n'a été identifié dans la semaine 40 (du 5 au 11 octobre).

Depuis le début de l'année

- **15 961 cas** autochtones confirmés
- **701 hospitalisations**
- **1 747 passages aux urgences**
- **19 décès** (dont 9 directement liés à la dengue)

Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS continuent leurs interventions de démoustication de jour et de nuit, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion de la Covid-19.

Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en œuvre par la population réunionnaise.

Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs)
- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile
- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue précédemment.



Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : communication@reunion.pref.gouv.fr

Internet : www.reunion.gouv.fr

Twitter et Facebook @Prefet974